

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 06 Février 2024
19 heures 00**

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20240213-003094-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

AS/CR
N° 003094

Cofinancement -
Réaménagement de la
Place de la Bouquerie
- Demande de
subvention auprès de
l'État au titre de la
Dotation de Soutien à
l'Investissement
Local (DSIL)

Affiché le :

Le Mardi 06 Février 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 31 janvier 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Cédric MAROS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Denis DEPAULE donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Stéphane REBAUDI donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Amélie LEBRETON donne pouvoir à M. André LECOURT (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Céline RIGOUARD donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS : M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 29
VOTES CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 2
Monsieur Rémi ROLLAND et
Monsieur Christophe CARMINATI

Madame le Maire rappelle que la Commune d'Apt est labellisée « Petite Ville de Demain ». À ce titre, la collectivité s'est engagée dans une opération de revitalisation du territoire se traduisant notamment par la réhabilitation des espaces publics dans une perspective de développement durable et de développement des infrastructures en faveur de la mobilité. Ont déjà été réalisés la réhabilitation/piétonisation de la Place Carnot et de la Place de la Mairie, la rénovation du jardin public et de la gare routière. De même, l'aménagement de la Place Jean Jaurès sera réalisé prochainement.

La commune souhaite poursuivre dans cette voie afin de rendre son cœur de ville plus attractif en l'adaptant aux besoins de la population.

Madame le Maire souligne que la place de la Bouquerie, vétuste et très dégradée, ne s'inscrit plus dans le plan d'aménagement urbain d'ensemble. Rendue illisible au fil

des décennies, elle présente également un danger pour la sécurité des usagers. Le tracé de la circulation, les bornes de faible hauteur qui entourent la place ou encore le descellement des nombreux pavés dans l'espace piétonnier achèvent d'accroître les risques d'accident et de chute. Par ailleurs, le manque de lisibilité et la dégradation de cet espace masquent ses nombreux atouts.

Madame le Maire expose que pour une dépense subventionnable prévisionnelle estimée à 475 000,00 €, les travaux de réaménagement de la Place de la Bouquerie répondront aux objectifs suivants :

- Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20240213-003094-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024
- Réaménagement d'un espace public de 3.000 m2, de ses zones de circulation et de stationnement.
 - Restructuration du tracé actuel de la chaussée dans l'axe de la fontaine.
 - Création d'une zone de rencontre apaisée et sécurisée (piéton, vélo, voiture).
 - Mise en accessibilité et en sécurité (sens unique, vitesse réduite, places réservées (PMR, livraison), cheminements vélo et piéton.
 - Pose de revêtements clairs et drainants en cohérence avec les travaux réalisés Place Gabriel Péri
 - Végétalisation, valorisation des arbres préexistants, plantation d'arbres et d'arbustes
 - Aménagement d'espaces de promenade et de détente avec désimperméabilisation de sol
 - Installation de mobilier urbain, mise en valeur de la fontaine existante.

Madame le Maire souligne que des réalisations comme la réhabilitation de la place Gabriel Péri ont démontré l'impact positif de la requalification des espaces publics sur les rez-de-chaussée commerciaux et sur la rénovation de l'habitat. Pareillement, la réhabilitation de la Place de la Bouquerie aura de multiples impacts au travers de la valorisation d'un lieu emblématique de l'entrée de ville qui accueille notamment le marché multi-centenaire du samedi matin. Cette réhabilitation permettra de dynamiser les terrasses des cafés et restaurants, les boutiques d'artisanat et commerces de proximité. Cette dynamique aura pour effet d'inciter aussi les opérateurs privés à investir dans la rénovation de façades, de commerces ou de l'habitat. Enfin, le site plus fonctionnel et réhabilité permettra d'organiser des événements culturels et festifs mettant en valeur l'entrée du cœur historique, piétonnier et marchand de la ville.

Madame le Maire précise par ailleurs que le réaménagement de la Place de la Bouquerie permettra aussi de la mettre en conformité avec les normes de sécurité et d'accessibilité de l'espace public. Cela se traduira par une amélioration du confort d'usage, du cadre et de la qualité de vie des riverains. Cet aménagement renforcera encore les actions déjà mises en œuvre aux fins de promouvoir les mobilités douces (vélo, piéton, arrêt du bus communal gratuit). Il contribue aussi à l'objectif de réduction des îlots de chaleur, de végétalisation et de plantation en centre urbain.

Pour conclure, Madame le Maire considère que le présent projet soumis au vote du conseil municipal permettra de renforcer nettement l'attractivité économique et touristique de la collectivité.

Madame le Maire précise que le cout prévisionnel du réaménagement de la Place de la Bouquerie a été estimé à hauteur de 475 000,00 €.

Le plan prévisionnel de financement de l'opération est détaillé ci-après.

Financements	Dépense subventionnable	Taux	Montant HT)
DSIL	475 000,00 €	24,21%	115 000,00 €
Autres aide État - Fonds Vert	475 000,00 €	16,84%	80 000,00 €
Conseil régional	475 000,00 €	15,79%	75 000,00 €
Conseil départemental	475 000,00 €	23,16%	110 000,00 €
Sous-total aides publiques	Taux de financement public (80,00%)		380 000,00 €
Commune d'Apt	Autofinancement (20,00%)		95 000,00 €
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			475 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20240218-003094-DE
Date de télétransmission : 18/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la décision du maire de la ville d'Apt n°1012 du 16 mars 2021 approuvant l'adhésion de la commune au programme Petites Villes de Demain,

Vu, la délibération n° 002978 du 28 Mars 2023 approuvant la convention cadre pluriannuelle du programme Petites Villes de Demain.

Considérant, l'appel à projets commun DETR/DSIL/DSID sur l'exercice 2024 pour lequel la date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention est fixée au plus tard le 1^{er} février 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve, le projet de réaménagement de la Place de la Bouquerie et le plan de financement correspondant tel qu'il lui a été présenté.

Sollicite, l'État à hauteur de 115 000,00 € dans le cadre de la DSIL classique.

Autorise, Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Monsieur Frédéric SACCO



LE MAIRE
Madame Véronique ARNAUD-DELOY

